



**SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DE MARCH

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

12TR-AOO/SENVH/PRMP/UGPM-23
08/09/2023

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le Journal des Marchés Publics n° - en date du **25/08/2023** dans **Les Nouvelles** le **25/08/2023**.

2. Le SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour : Travaux de construction de 1150 Cases Traditionnelles résistantes aux aléas Climatiques réparties en 12 lots (Relance): - lot n°01:200 CTRAC Farafangana; lot n°02:50 CTRAC Maroantsetra ;lot n°03:100 CTRAC Mahonoro ; lot n°04:50 CTRAC Vatomandry ; lot n°05:150 CTRAC Manakara ;lot n°06:50 CTRAC Marolambo ;lot n°07:50 CTRAC Vohipeno ,50 CTRAC Vangaindrano ;lot n°08:130 CTRAC Mananjary (Mananjary ,Anosimparihy,Tsiatosika); lot n°09:120 CTRAC Mananjary (Tsaravary, Kianjavato,Antsenavolo) ;lot n°10:100 CTRAC Nosy varika ;lot n°11:50 CTRAC Amboasary Atsimo ; lot n°12:50 CTRAC Befotaka , Le(ou les) candidat(s) peut (ou peuvent) soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut prétendre qu'à 3 lot(s) au maximum,

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N°2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en ses articles 35, 63 et 67 en vue de la passation de marché à quantité fixe conclu à prix forfaitaire .

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : FETY Stanicia
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Bureau : Immeuble annexe palais d'Etat Ambohitsorohitra niveau R-2. , Étage : Niveau R-2 , Porte : 1

5. Pour le (ou les) candidat(s) désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être retiré auprès de l'Autorité contractante moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : cinq cent mille Ariary (Ar 500 000.00)
- Lot 2 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 3 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 4 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 5 : deux cent cinquante mille Ariary (Ar 250 000.00)
- Lot 6 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 7 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 8 : deux cent cinquante mille Ariary (Ar 250 000.00)
- Lot 9 : deux cent cinquante mille Ariary (Ar 250 000.00)
- Lot 10 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 11 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)

- Lot 12 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)

ou son équivalent en monnaie librement convertible libellé au nom de l'Agent comptable de l'ARMP ou au nom du régisseur de recettes de l'ARMP.

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

6. Les plis devront parvenir à Immeuble annexe palais d'Etat Ambohitsorohitra niveau R-2. , étage: Niveau R-2. / porte: 1 au plus tard le 26/09/2023 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1 : cinq millions quatre cent mille Ariary (Ar 5 400 000.00)
- Lot 2 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)
- Lot 3 : deux millions sept cent mille Ariary (Ar 2 700 000.00)
- Lot 4 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)
- Lot 5 : quatre millions cent mille Ariary (Ar 4 100 000.00)
- Lot 6 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)
- Lot 7 : deux millions sept cent mille Ariary (Ar 2 700 000.00)
- Lot 8 : trois millions deux cent cinquante mille Ariary (Ar 3 250 000.00)
- Lot 9 : trois millions cinq cent cinquante mille Ariary (Ar 3 550 000.00)
- Lot 10 : deux millions sept cent mille Ariary (Ar 2 700 000.00)
- Lot 11 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)
- Lot 12 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible, elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes:

- soit par caution personnelle et solidaire d'un organisme agréé par le Ministère chargée des Finances,
- soit par garantie bancaire,
- soit par chèque de banque et versé au Trésor Public.

9. Une visite de lieu est **facultative**, elle n'est pas organisée



à _____, le __ / __ / ____

La Personne Responsable des Marchés Publics